



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 61

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* CHOMIAK :

que le projet de loi n° 29 — *Loi abrogeant la Loi sur le Centre des sciences de la santé et modifications corrélatives/The Health Sciences Centre Repeal and Consequential Amendments Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M^{me} DACQUAY.

Après l'intervention de M^{me} DRIEDGER, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* CHOMIAK :

que le projet de loi n° 37 — *Loi abrogeant diverses lois en matière de santé/The Miscellaneous Health Statutes Repeal Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M^{me} DACQUAY.

Après l'intervention de M^{me} DRIEDGER, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MACKINTOSH :

que le projet de loi n° 8 — *Loi sur les conventions relatives à l'exécution des jugements et modifications corrélatives/The Enforcement of Judgments Conventions and Consequential Amendments Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. PRAZNIK, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MACKINTOSH :

que le projet de loi n° 22 — *Loi modifiant la Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Surrogate Practice Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. LAURENDEAU.

Après l'intervention de M. PRAZNIK, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SALE :

que le projet de loi n° 30 — *Loi modifiant la Loi sur les services sociaux/The Social Services Administration Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. CUMMINGS, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MACKINTOSH :

que le projet de loi n° 23 — *Loi modifiant la Loi sur les jurés/The Jury Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. LAURENDEAU.

Après l'intervention de M. PRAZNIK, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MACKINTOSH :

que le projet de loi n° 26 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. ROCAN.

Après l'intervention de M. PRAZNIK, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MACKINTOSH :

que le projet de loi n° 27 — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. LAURENDEAU.

Après les interventions de M. PRAZNIK et de M. le *ministre* MACKINTOSH, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet d'une mise à jour sur les inondations qu'ont provoquées les pluies torrentielles des dernières semaines.

M. ENNS et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose le rapport trimestriel de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de trois mois — du 1^{er} mars 2000 au 31 mai 2000.

(document parlementaire n° 194)

Avec le consentement de l'Assemblée, après la période des questions orales, M. PENNER (Emerson) soulève une question urgente d'intérêt public et propose :

Que les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir la nécessité de tenir un débat sur les nombreux problèmes découlant des deux années d'inondations et de la présence d'un surplus d'eau dans une grande partie de la province, y compris dans la ville de Winnipeg, et de la nécessité de mettre sur pied un plan d'action général permettant au gouvernement de s'attaquer aux problèmes, y compris les effets des inondations sur la communauté agricole, les entreprises et les propriétaires de maison.

Après les interventions de M. PENNER (Emerson) et de M. le *ministre* ASHTON sur l'urgence de la motion, le président rend la décision suivante :

Je remercie les députés qui m'ont fait part de leur opinion sur l'urgence de la motion.

L'Assemblée permet, à l'unanimité, la dispense du préavis nécessaire pour une telle motion.

La deuxième condition à laquelle il faut satisfaire pour procéder à un tel débat est de déterminer que la question est urgente et qu'il n'existe pas d'autre occasion raisonnable pour en débattre.

J'aimerais souligner que les questions portant sur ce sujet peuvent être débattues pendant l'étude de la motion d'adhésion, à la fin de l'étude des budgets des ministères. Les députés pourraient également formuler un grief ou présenter une motion pendant une journée réservée à l'opposition.

Jeudi 13 juillet 2000

Par contre, malgré ces vices de forme, je constate qu'il y a consentement pour procéder aujourd'hui au débat sur la question. Le commentaire 387 de Beauchesne et les décisions qu'ont rendues les anciens présidents de cette Assemblée prévoient cette situation.

Il est décidé de tenir le débat après la mise aux voix de la question « le débat doit-il avoir lieu? ».

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. PENNER (Emerson), de M^{me} la *ministre* WOWCHUK, de MM. DERKACH, SMITH (Brandon-Ouest) et ENNS, de M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. MAGUIRE, NEVAKSHONOFF, SCHULER, STRUTHERS, PENNER (Steinbach) et REID, il est mis fin au débat conformément au paragraphe 34(6) du *Règlement*.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. SCHELLENBERG et PENNER (Emerson), M^{me} ASPER, M. MAGUIRE ainsi que M^{me} ALLAN font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DEWAR, il est proposé que la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le lundi 17 juillet 2000, à 19 heures :

M. le *ministre* LATHLIN remplace M. le *ministre* SELINGER;

M. NEVAKSHONOFF remplace M. AGLUGUB;

M. STRUTHERS remplace M^{me} KORZENIOWSKI.

Sur la motion de M. DYCK, il est proposé que la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le lundi 17 juillet 2000, à 19 heures :

M. PENNER (Emerson) remplace M. MAGUIRE;

M. GILLESHAMMER remplace M^{me} DRIEDGER;

M. CUMMINGS remplace M. LOEWEN;

M. HELWER remplace M. SCHULER.

La séance est levée à 16 h 59, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES